

**TITRE / TITLE**

LES SÉMINAIRES PLURIDISCIPLINAIRES « MALTRAITANCES INTRAFAMILIALES » Un atout majeur dans la formation des futurs professionnels de santé et du droit

THEME / THEMATIC

VOTRE PROPOSITION D'ATELIER / YOUR WORKSHOP PROJECT

Merci de sélectionner votre thématique parmi les choix suivants / Please select a topic among the different themes :

Formation, éducation / Training, education

AUTEURS / AUTHORS**Liste des auteurs / authors :**

1-Dr. D. Lamy, 2-M. Nisse, 3-L. Cimar, 4-B. Lamy, 3-A.S. Brun-Wauthier, 5-Dr. L. Bosmean, 5-Dr. C. Nicolotto,

Affiliation

- 1-Professeur Département de médecine générale, Université Grenoble Alpes
- 2-Thérapeute familiale, Directrice du Centre des Buttes-Chaumont, Présidente d'EFTA-CIM
- 3-Maîtres de conférences, Université Grenoble Alpes
- 4-Médecin Généraliste, Thérapeute Familial au Centre des Buttes-Chaumont
- 5-Chargées d'enseignement Département de médecine générale, Université Grenoble Alpes

TEXTE / TEXT

Coorganisés par les Facultés de médecine et de droit de l'Université Grenoble Alpes depuis 2016, ces séminaires sensibilisent aux situations de maltraitances intrafamiliales les internes de médecine générale et les étudiants de Master 2 en droit. L'objectif est de faire prendre conscience, dès le stade de la formation initiale, de la réalité du phénomène et des difficultés qui pourraient être rencontrées en pratique dans le traitement des violences intrafamiliales. Supervisées par des enseignants en médecine et en droit, des thérapeutes familiaux, les sessions permettent des échanges entre internes exposant leurs situations cliniques et étudiants en droit analysant et proposant des solutions juridiques. Afin de parfaire cet éclairage mutuel, les acteurs de terrain locaux et nationaux (médecins, représentants de l'Ordre professionnel et d'associations, magistrats, avocats, administrateurs ad hoc, victimes) viennent expliquer comment ces situations sont concrètement traitées du début à la fin de la chaîne médico-judiciaire. L'apport de ces séminaires est indéniable puisque les internes parviennent à mieux repérer puis gérer en réseaux ces patients victimes, étant éclairés juridiquement sur leur pratique professionnelle et le respect de leur déontologie (du secret professionnel notamment). Les étudiants en Droit, confrontés concrètement à ces situations de violences, prennent la mesure des difficultés de chacun des intervenants et des incidences extra-juridiques qu'elles suscitent. Cette confrontation des pratiques, des savoirs, des perceptions, parce qu'elle intervient de manière très anticipée, au stade de la formation des futurs médecins généralistes et juristes, laisse espérer que l'on